

# **INSTITUT DES METIERS DU NOTARIAT DE LYON**

18, rue Chevreul – 69007 LYON  
Tél : 04 78 78 70 64 – Fax : 04 72 80 01 72  
site : [www.enlyon.org](http://www.enlyon.org)

Formation de  
**Comptable-Taxateur des Offices de Notaire**

**ANNEE 2011 - 2012**

**ICONOT**



*L'*Institut des Métiers du Notariat de Lyon (anciennement Ecole de Notariat de Lyon) propose une formation en comptabilité notariale et taxe des actes notariés.

*Le* poste de comptable-taxateur, en relation étroite avec tous les autres services de l'office notarial, exige une grande rigueur et une parfaite connaissance des actes tant au niveau juridique que fiscal . Il consiste, indépendamment de la tenue de la comptabilité de l'office , à facturer la prestation notariale et l'acte notarié.

*L'*enseignement proposé par l'Institut des Métiers de Notariat de Lyon, s'inscrit dans une optique de spécialisation ce qui suppose donc à l'origine un minimum de connaissances juridiques, fiscales et comptables. Aussi s'adresse-t-il, en priorité à des titulaires du diplôme de fin de premier cycle de l'Ecole de notariat ainsi qu'aux titulaires d'un B.T.S. comptable ; par ailleurs, les candidatures correspondant au profil souhaité peuvent être analysées au cas par cas.

*L'*enseignement organisé sur une année universitaire, d'octobre à juin, comprend environ 565 heures de cours à caractère théorique et pratique, complété par des stages en entreprise.

*Un* contrôle continu et un examen de fin de formation sanctionnent le travail de l'élève qui se voit remettre en cas de réussite une attestation de suivi d'enseignements spécialisés et de réussite aux examens ; à défaut, seule une attestation d'assiduité est délivrée.

*L'*élève peut ensuite intégrer un service comptable d'office notarial avec le projet d'en assurer à terme la direction.

## La Formation

Les enseignements sont organisés dans les locaux de l'Institut des Métiers du Notariat de Lyon  
18, rue Chevreul - 69007 LYON.

Ce programme prévoit 565 heures d'enseignements (hors stage en entreprise) dispensées du lundi au vendredi, à raison de 6 heures par jour à partir du mois d'octobre jusqu'au mois d'avril suivant. Les matières enseignées sont les suivantes :

Matière enseignée	Volume horaire	Nom et titre de L'enseignant
<b><u>ENSEIGNEMENTS JURIDIQUES ET FISCAUX</u></b>		
<u>Droit civil</u>		
- Droit des biens et obligations		Mr ALIROL, assistant à la Faculté de Droit Mlle J. JANNOT, universitaire, Mlle JANNOT, universitaire , Mr CALDAIROU Mme P. GUINAND
- Droit des personnes et de la famille	15 h	
- Droit des successions et des libéralités	12 h	
- Droit des régimes matrimoniaux	15 h	
- Droit des sûretés et de la publicité foncière	15 h	
	30 h	
<u>Droit commercial et des sociétés</u> )		Mr S. GRATALOUP, maître de conférences
- Baux commerciaux, )		
- Cession du fonds de commerce )		
- Location gérance )		
- Notions sur les sociétés )	27 h	
<u>Fiscalité</u>		
- des personnes		Mr EMSALEM, inspecteur des impôts Mr EMSALEM, inspecteur des impôts Mr CALDAIROU, directeur de l'I.M.N.
- des entreprises	18 h	
- des mutations à titre onéreux et à titre gratuit	21 h	
	30 h	
<u>Déontologie et obligations du notaire</u>		Maître S. GUINAND, notaire
	30 h	
<b><u>Total</u></b>	<b><u>213 h</u></b>	
<b><u>ENSEIGNEMENTS TECHNIQUES ET PRATIQUES</u></b>		
<u>Comptabilité</u>		
- générale (obligations déclaratives)		Mr C. ARNOUX, comptable Mr WURFFEL inspecteur comptable
- notariale	33 h	
	84 h	
<u>Taxe des actes</u>		
<u>Informatique comptable</u> (utilisation de logiciels de comptabilité notariale)	66 h	Maître B. BARATIN, notaire Mr P. COLIN, chargé d'enseignement à l'université Société FIDUCIAL
<u>Droit social</u> : contrat de travail - convention Collective – paye et utilisation des logiciels	51 h	
<u>Gestion de l'immeuble</u>	30 h	Mr MONTVERNAY, administrateur de biens
<u>Fermages</u>	18 h	
<u>Négociation</u>	3 h	Maître R. GARDEN, notaire
<u>Formalités notariales</u> + visite Conservation	3 h	Mme C. FURNION, clerc aux formalités et
<u>Des Hypothèques</u>	33 h	
<u>Inspection de l'office – aspects théoriques et pratiques</u>	6 h	Mme L BERTHILLON, secrétaire général du conseil régional des notaires de Lyon
<u>Application des enseignements sous forme de travaux dirigés</u>	25 h	Mme S. MARUEJOL, comptable-taxatrice
<b><u>Total</u></b>	<b><u>352 h</u></b>	
<b><u>TOTAL GENERAL</u></b>	<b><u>565 h</u></b>	

## Stages en entreprise

Deux stages non rémunérés sont prévus au sein d'un office notarial durant l'année :

- ✘ le premier se déroule sur deux semaines au mois de décembre
- ✘ le deuxième d'une durée d'un mois se déroule au mois de mai à la fin des enseignements

## Contrôle continu et examen de fin de formation

### LE CONTRÔLE CONTINU

- ✘ Il permet à l'étudiant de se présenter aux épreuves écrites d'admissibilité de fin d'année.
- ✘ Il compte pour 1/3 de la note finale d'admissibilité.
- ✘ Il s'articule autour de 2 partiels comprenant chacun plusieurs épreuves de 3 heures chacune.

### *Partiel de janvier*

#### 1<sup>er</sup> jour

- ✘ Droit Civil (Q.C.M. portant sur toutes les matières) /10
- ✘ Droit Fiscal..... /20

#### 2<sup>ème</sup> jour

- ✘ Comptabilité générale..... /30

### *Partiel d'avril*

#### 1<sup>er</sup> jour

- ✘ Taxe des actes..... /30
- ✘ Comptabilité Notariale ..... /20

#### 2<sup>ème</sup> jour

- ✘ Droit commercial..... /10

**TOTAL CONTROLE CONTINU / 120**

## EXAMEN DE FIN DE FORMATION - *Admissibilité*

Il comprend 4 épreuves écrites d'admissibilité de 4 heures notées sur 20, coefficient 3

### 1<sup>er</sup> jour

- ✗ Droit Fiscal..... /60
- ✗ Comptabilité Générale ..... /60

### 2<sup>ème</sup> jour

- ✗ Comptabilité Notariale..... /60
- ✗ Formalités Notariales + Taxe ..... /60

**Total /240**

Pour être admissible, l'étudiant devra avoir obtenu la moyenne générale minimum de :

Contrôle continu :	<b>/120</b>
Ecrits d'admissibilité:	<b>/240</b>
<b>TOTAL</b>	<b>180/360</b>

## EXAMEN DE FIN DE FORMATION - *Admission*

L'admission définitive est subordonnée au passage d'une épreuve unique d'oral balayant tout le programme, présentée devant un jury composé de trois personnes dont un notaire. Le jury pourra évoquer l'expérience du candidat au regard des stages accomplis durant l'année.

A cet effet, l'élève devra remettre une semaine avant la date de l'oral un rapport de stage (de 2 à 3 pages) destiné au jury.

**Cette épreuve est notée sur 20, coefficient 6.**

Pour pouvoir être reçu définitivement, le candidat devra obtenir la moyenne entre la note d'admissibilité et la note d'oral, c'est à dire :

Note d'admissibilité :	<b>180/360</b>
Oral :	<b>60/120</b>
<b>TOTAL</b>	<b>240/480</b>

Une session de rattrapage est organisée uniquement pour l'oral d'admission au mois de septembre suivant l'ajournement du candidat.

# Modalités d'inscription

## Conditions d'admission

- ✘ Les dossiers de candidature sont à retirer au secrétariat de l'Institut des Métiers du Notariat de Lyon à partir du 15 mars de chaque année pour la rentrée suivante.
- ✘ Les diplômes suivants sont exigés :
  - ✘ Diplôme de fin de premier cycle des I.M.N.,
  - ✘ B.T.S. comptable*(A défaut les candidatures pourront faire l'objet d'une analyse préalable).*
- ✘ Toutes les candidatures font l'objet d'une sélection et sont retenues dans la limite des places disponibles. Le candidat sera informé par courrier de l'acceptation ou du refus de sa candidature.

## Coût de la formation

Les droits de scolarité sont fixés annuellement par le Conseil d'Administration de l'I.M.N., ils sont versés en 3 fractions : l'une au début des enseignements représentant 30 % du montant total, les autres fin janvier et fin avril. Toutes précisions sur le montant de ces droits seront obtenues auprès de l'I.M.N.

*(A titre d'information, les droits de scolarité de l'année 2010/2011 s'élevaient à 1.900 €.)*

## Statut des élèves

Les élèves inscrits en formation de comptabilité-taxe ne peuvent prétendre au statut « étudiant ».  
Conformément aux dispositions légales, ceux qui ont déjà bénéficié d'une couverture sociale en tant qu'étudiant ou salarié bénéficient du principe de maintien des droits à titre gratuit à condition d'en faire la demande.

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez vous adresser :  
Institut des métiers du notariat de lyon  
18 rue Chevreul – 69007 Lyon  
Tél : 04 78 78 74 45 – Fax : 04 72 80 01 72  
(Mme RIVIERE-MALICK)